

## COMMUNE DE GOUGENHEIM

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 20h30

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire  
Date de convocation : 31/10/2022

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 13  
Quorum : 7  
Conseillers présents : 11  
Conseillers représentés : 2

**Étaient présents :** Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Alphonse MULLER, Pascal SCHMITT, Ludovic CRIQUI, Florence BISCH, Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Christian HUFFLING

**Étaient absents :** Laurent BESCOND qui a donné pouvoir à Laurent KRIEGER pour voter en son nom  
Frédéric MOSTER qui a donné pouvoir à Christian HUFFLING pour voter en son nom

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022
2. Modification budgétaire – Transfert de crédit pour mandatement
3. Décision modificative pour la régularisation de l'inventaire
4. Echange de parcelles pour le réaménagement de l'enclos
5. Choix du notaire
6. Enclos du lavoir : changement du filet
7. Travaux supplémentaires rue Neuve
8. Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes
9. Bulletin municipal 2022 : choix de l'imprimeur
10. Points divers

Madame Nathalie WROBEL est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. **2022 - 67163 - 47 Modification budgétaire - novembre 2022**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle qu'un audit énergétique de bâtiments communaux (la caserne des sapeurs-pompiers, la mairie, l'école et la salle des fêtes) a été établi par la société SOLARES BAUEN. Ce diagnostic a été effectué en vue de réaliser des travaux permettant de réduire le coût énergétique.

Le montant de cette prestation est à enregistrer au compte 2031 (Frais d'étude).

Afin de pouvoir régler la facture, le maire propose de procéder à la modification budgétaire suivante :

**Chapitre 204 / Article 20422 :**

Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiment et installation - **9 000,- €**

**Chapitre 20 / Article 2031 :**

Immobilisations incorporelles – Frais d'étude + **9 000,- €**

Après délibération, les conseillers valident la proposition du maire.

**3. 2022 - 67163 – 48 Fiabilisation de l'actif de la Commune Groupe scolaire - Salle des fêtes Décision modificative**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'à compter du 1er janvier 2023, les données comptables seront régies par la nomenclature M57. Dans ce but, il convient de fiabiliser l'actif de la commune, pour que ce passage à la M57 se déroule dans les meilleures conditions.

Pour mémoire, historiquement toutes les dépenses liées au complexe Salle des fêtes / Ecole, étaient imputées à l'article 21312 sous le numéro d'inventaire BAT7 (Groupe scolaire – Salle).

Or ce bâtiment est composé de 2 structures :

- l'école (338 m<sup>2</sup>) dont les dépenses doivent être enregistrées à l'article 21312 (Constructions / Bâtiments scolaires)

- la salle des fêtes (398 m<sup>2</sup>) dont les dépenses doivent être enregistrées à l'article 21318 (Constructions / autres Bâtiments publics).

Après délibération, les conseillers décident à l'unanimité :

• **de modifier l'intitulé du numéro d'inventaire BAT7** en le nommant " GROUPE SCOLAIRE"

• **d'attribuer au prorata des surfaces**, 54 % du montant inscrit au numéro d'inventaire BAT7 (629 696,34 € à la date du 31/12/2021) au numéro d'inventaire SALLECOMMUNALE, soit 340 036,02 €

• **de procéder à la modification budgétaire suivante :**

INVESTISSEMENT						
Dépenses				Recettes		
Chapitre	Article	Montant		Chapitre	Article	Montant
041	21318	340 036,02		041	21312	340 036,02

**4. 2022 - 67163 –49 Acquisition d'un terrain – Choix du notaire**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'une partie de l'enclos du lavoir empiète sur un terrain privé avec l'accord des propriétaires et propose de régulariser cette situation en acquérant, au nom de la Commune, cette parcelle non bâtie appartenant aux Consorts SPEICH, sise à GOUGENHEIM, 9 rue du Galgenberg, cadastrée Section 1 Numéro 222, pour une contenance de quatre-vingt-deux centiares.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de consulter le service des Domaines.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **d'acquérir le terrain** ci-dessus désigné,
- **de fixer le prix de cette acquisition à cent euros (100,00 €) l'are,**
- **de prendre à la charge de la Commune l'intégralité des frais** se rapportant à cette transaction (frais de l'acte d'acquisition et géomètre),
- **de voter les crédits** nécessaires au financement de l'opération,
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer l'acte authentique d'acquisition à recevoir par Maître Marie-Hélène WEISS, notaire associé à HAGUENAU (67), ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

#### 5. **2022 - 67163 -50 Enclos du lavoir – Changement du filet**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'enclos du lavoir et du réaménagement paysager de ses accès, les conseillers ont souhaité, lors du conseil municipal du 7 octobre 2022, une réfection à neuf du filet de la volière. Monsieur Denis STAHL présente un devis de la société Réno-Clos, déjà en charge de la remise à neuf de l'enclos.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **de passer commande à la société RENO-CLOS** de Reischtett pour la fourniture et la pose d'un filet de volière **pour un montant de 1 458,60 € H.T. soit 1 750,32 € TTC.**

#### 6. **2022 - 67163 -51 Réaménagement des accès à l'enclos du lavoir** **Travaux de voirie supplémentaires**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur Denis STAHL informe les conseillers que la voirie située à la jonction de la rue Neuve et de l'accès à l'enclos du lavoir est très endommagée. Il propose d'étendre à cette zone la réfection de l'enrobé prévue dans les travaux de réaménagement paysager de l'enclos.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- **de valider le devis de la société WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 4 400,20 € H.T. / 5 237,28 € T.T.C.** pour la pose de l'enrobé et la délimitation en pavé du bas de la rue Neuve.

#### 7. **2022 - 67163 -52 Travaux de voirie rue des Tilleuls**

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur Denis STAHL informe les conseillers qu'une portion de voirie située à l'extrémité de la rue des Tilleuls est très endommagée et propose de la rénover.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

• **de valider le devis de la société WICKER TP** de Schaffhouse sur Zorn **d'un montant de 1 664,- € H.T. soit 1 996,80 € T.T.C.** pour la réfection de trois nids de poule et la pose d'enrobé rue des Tilleuls.

#### 8. 2022 - 67163 -53 Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le maire propose aux conseillers d'installer un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) à l'entrée de la salle des fêtes, conformément à la réglementation en vigueur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

• **valide le devis de la société CARDIA PULSE** de Reischtett pour l'achat et l'installation d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) **pour un montant de 1 596,- € H.T. soit 1 951,20 € T.T.C.**

#### 9. 2022 - 67163 -54 Bulletin communal 2022 - Choix de l'imprimeur

**Vote** Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour l'impression du bulletin communal 2022, Monsieur le maire soumet aux conseillers les devis des sociétés suivantes :

- ARC – Action Repro Couleurs d'Haguenau
- PRINTOT&IXO de Wasselone
- IMPRIMERIE VEIT de Bouxwiller
- CREACOMVRO de Neugartheim

Après avoir délibéré, le conseil municipal

• **valide le devis de la société ARC – Action Repro Couleurs d'Haguenau pour un montant de 830,- € H.T. soit 875,65 € T.T.C.** pour la mise en pages et l'impression du bulletin communal 2022.

#### 10. Points divers

• **Aire de jeux de l'école** : Divers travaux de sécurisation sont prévus, le matériel d'un montant de 609.60 € T.T.C. sera commandé à la société SATD et l'installation sera effectuée par les conseillers.

• **Rue des Tilleuls** : le lampadaire et le poteau incendie étant régulièrement endommagés par des véhicules, il est envisagé d'installer des épingles de protection autour de ces équipements. Le devis présenté étant assez élevé, et l'effet protecteur n'étant pas garanti en cas d'impact en hauteur, les conseillers remettent cette décision à un prochain conseil.

• **Achat d'un désherbeur thermique** pour l'entretien des espaces verts communaux, notamment du cimetière.

• **Don du sang** : Les collectes vont reprendre dans notre secteur et se dérouleront en alternance à Kienheim et à Gougenheim. Un référent chargé de l'organisation sera nommé pour notre village.

• **Arrêté municipal** : Monsieur Alphonse MULLER est désigné pour être correspondant Incendie et Secours au sein du conseil municipal.

• **Eclairage public** : Afin de réduire la facture énergétique communale, les plages horaires d'éclairage nocturne seront à nouveau réduites. Les lampadaires seront éteints de 23h à 5h sauf la nuit de samedi à dimanche.

• **Réunion de l'Association Foncière** : Monsieur Matthieu STOLL signale que la largeur de la voirie au regard de la nouvelle construction prévue au 5 rue de Kienheim étant assez réduite, il conviendra d'éviter tout stationnement afin de ne pas gêner le passage des véhicules agricoles.

• **Conseil d'école** : Monsieur Laurent KRIEGER fait le compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2022 et informe notamment les conseillers que faute de maître nageurs en nombre suffisant à la piscine de Hochfelden, les séances prévues seront réduites de moitié pour les classes des GS/CP et des CE1/CE2.

• **Commission Voirie** :

- plusieurs signalements ont été faits au sujet d'un mur qui s'effondre rue de la Montée. Un courrier sera envoyé au propriétaire.
- Une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics est en cours.

• Le prochain conseil municipal est programmé à 20h30 le 9 décembre 2022.

Le conseil municipal s'achève à 22h.

Laurent KRIEGER, maire

Nathalie WROBEL, secrétaire de séance

### Délibérations

**2022 - 67163 – 47 Modification budgétaire - novembre 2022**

**2022 - 67163 – 48 Fiabilisation de l'actif de la Commune Groupe scolaire - Salle des fêtes**

**Décision modificative**

**2022 - 67163 – 49 Acquisition d'un terrain – Choix du notaire**

**2022 - 67163 – 50 Enclos du lavoir – Changement du filet**

**2022 - 67163 – 51 Réaménagement des accès à l'enclos du lavoir**

**Travaux de voirie supplémentaires**

**2022 - 67163 – 52 Travaux de voirie rue des Tilleuls**

**2022 - 67163 – 53 Achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes**

**2022 - 67163 – 54 Bulletin communal 2022 – Choix de l'imprimeur**

Procès-verbal publié le 12/12/2022 sur le site internet de la commune de Gougenheim.